

# Modalités de transport des prélèvements vers le laboratoire d'Anatomocytopathologie

« Modifications mineures notifiées dans le document par un trait orange dans la marge gauche »

## 1 Objectif

Décrire les modalités optimum de transport des prélèvements depuis les services de soins vers le laboratoire d'anatomocytopathologie afin d'éviter une altération des échantillons, préjudiciable au diagnostic et de diminuer, le plus possible, le délai du rendu des résultats.

## 2 Domaine d'application

- ☞ Services de soins
- ☞ Bloc opératoire
- ☞ Laboratoire d'anatomocytopathologie, secteur transmission - réception - enregistrement.

## 3 Personnel concerné

- ASH
- Infirmiers
- Médecins préleveurs
- Techniciens de laboratoire
- Coursiers
- Assistant technique de laboratoire

## 4 Documents associés

- ☞ Conditions d'envoi des biopsies au laboratoire d'Anatomocytopathologie : ACP-PROC-0009
- ☞ Conditions d'envoi des pièces opératoires au laboratoire d'Anatomocytopathologie : ACP-PROC-0016
- ☞ Circuit des prélèvements du PJR vers le laboratoire d'ACP : ACP-DCO-0047

## 5 Modalités de transport des prélèvements vers le laboratoire d'anatomocytopathologie

Ils arrivent soit à **l'état frais** ou **fixés** dans du **formaldéhyde tamponné 4%**.

Ils doivent être transmis au laboratoire dans des **boîtes hermétiques et opaques** ou dans des **sachets double poche, à usage unique**.

En fonction de la taille et de l'heure du prélèvement, ils doivent être soit déposés, en salle de réception de macroscopie fraîche, dans l'armoire ventilée double entrée ou acheminés vers le laboratoire via le pneumatique. Les prélèvements doivent être parfaitement identifiés et accompagnés de la feuille de prescription d'analyses.

## 5.1 Prélèvements à l'état frais ou pour un examen extemporané

Ils doivent parvenir au laboratoire dans les plus brefs délais (en moyenne, moins de 10 minutes après le prélèvement pour un examen extemporané et en moyenne, moins de 20 minutes pour un examen à l'état frais).

En fonction du moyen de transport de ces prélèvements, la prise en charge est différente :

### 5.1.1 Si les prélèvements sont acheminés via un coursier

**Entre 8h30 et 17h, leur arrivée doit être, impérativement, signalée oralement au technicien et remis en mains propres.** Une sonnette est prévue à cet effet dans la salle de réception de macroscopie fraîche.

**Après 17h, les pathologistes doivent être avertis de leur arrivée, par téléphone.** Un poste téléphonique est à disposition sur la talancaire, dans la salle de réception de macroscopie fraîche.

### 5.1.2 Si les prélèvements sont acheminés via le pneumatique

**Entre 8h30 et 17h00,** le technicien responsable de la réception les prend directement en charge dès leur arrivée.

**Après 17h,** les pathologistes sont avertis de leur arrivée par un signal sonore et visuel installé dans la salle d'interprétation par l'intermédiaire d'un dispositif enclenché dans la salle d'enregistrement au départ du technicien responsable de la réception.

## 5.2 Prélèvements fixés au Formaldéhyde tamponné 4%

En fonction du mode de transport, les prélèvements, conditionnés dans des récipients dont la capacité permet une immersion totale du tissu dans le fixateur, sont soit déposés dans l'armoire située dans la salle de réception de macroscopie fraîche ou soit acheminés par pneumatique. Aucun interlocuteur au niveau du laboratoire n'est nécessaire.